



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 16 décembre 2024 à 19h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2025 de cette municipalité.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - EXERCICE FINANCIER 2025
 - 4.1 - Adoption du budget 2025
 - 4.2 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027
 - 4.3 - Certificat de disponibilité des crédits
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-12-233

2024-12-234



Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

4 - EXERCICE FINANCIER 2025

4.1 - Adoption du budget 2025

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité que le budget de la municipalité de Frampton pour l'année 2025 soit adopté au montant de 4 083 931 \$ selon la répartition suivante des postes :

2024-12-235

DÉPENSES		REVENUS	
Administration générale:	666 791 \$	Taxes:	2 426 552 \$
Sécurité publique:	327 112 \$	Tenant lieu de taxes:	9 185 \$
Voirie municipale:	830 873 \$	Services rendus:	300 140 \$
Déneigement:	469 884 \$	Imposition de droits:	90 000 \$
Éclairage des rues:	13 000 \$	Amendes et pénalités:	1 500 \$
Circulation et stationnement:	15 000 \$	Intérêts:	21 378 \$
Transport collectif:	3 722 \$	Revenus de placement (éoliennes)	550 000 \$
Hygiène du milieu:	605 294 \$	Autres revenus:	75 000 \$
Santé et bien-être:	7 337 \$	Transferts:	610 174 \$
Urbanisme & développement:	204 292 \$		
Loisirs et culture:	590 371 \$		
Frais de financement:	170 136 \$		
Remboursement de la dette:	152 863 \$		
Activités d'investissements:	27 190 \$		
Augmentation des réserves:	66 \$		
TOTAL:	4 083 931 \$		4 083 929 \$

Notes au budget 2025



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

Une indexation moyenne de 3,0 % est accordée aux employés et élus municipaux à compter du 1er janvier 2025.

Lorsqu'un élu ou un employé doit se déplacer avec son véhicule à l'extérieur de Frampton pour la Municipalité, un montant de 0,635\$ du kilomètre lui sera remboursé. Considérant la possible variation des coûts de l'essence, si les prix de l'essence atteint 2,00 le litre, le coût au kilomètre pour les frais de déplacement sera révisé. Ce montant est tiré du recueil des politiques de gestion du Conseil du Trésor du Québec.

Pour le remboursement des repas, le maximum est de : Déjeuner : 15,00\$ / Dîner : 23,00\$ / Souper : 26,50\$

2024-12-236

4.2 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du code municipal par lequel le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

À CETTE CAUSE, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité que le programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027 soit et est adopté tel que présenté. Ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

2024-12-237

4.3 - Certificat de disponibilité des crédits

Conformément à l'article 6.1 du Règlement 2016-11 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Cindy Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses prévues au budget 2025.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

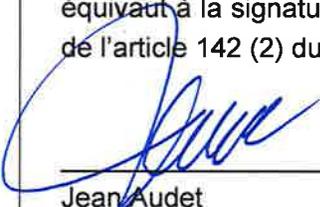
Aucune question de l'assistance.

2024-12-238

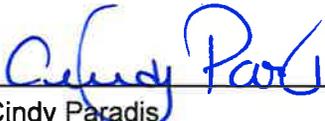
6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 38, il est proposé par madame Gina Cloutier et résolu, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



Jean Audet
Maire



Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière